RECUEILS DE LA SOCIÉTÉ JEAN BODIN
POUR L'HISTOIRE COMPARATIVE DES INSTITUTIONS

XXXI

LES GRANDS EMPIRES

(EXTRAIT)

Publié avec le concours du Ministère de l'Éducation Nationale
et de la
Fondation Universitaire de Belgique

ÉDITIONS DE LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE
40, rue du Luxembourg
1040 BRUXELLES
1973

XVI

LE PREMIER EMPIRE MUSULMAN

du temps du Prophète et de ses trois successeurs

par

Muhammad HAMIDULLAH

Professeur à l'Université d'Istanbul
et Maître de Recherches au C.N.R.S. Paris *

L'islam, en tant qu'unité politique, existe depuis bientôt quatorze siècles. Les Musulmans se sont répandus de bonne heure dans les quatre coins du monde, mais ils n'ont pas gardé longtemps l'unité du pouvoir. Ils ont eu en effet un nombre considérable d'empires dont chacun a sa propre histoire de naissance et de mort. Je me borne ici à étudier le tout premier d'entre eux.

Origines.

Ils s'agit de l'État qui, de toutes pièces, fut fondé par le Prophète de l'Islam, Muhammad, en 622 à Médine. Depuis il ne cessa d'étendre ses frontières chaque jour davantage, aussi bien sous le fondateur que sous ses trois premiers successeurs (qu'on nomme Califes Orthodoxes, *khulafâ' râchidoun*). Il s'agit d'une période de 45 ans. J'exclus de cette étude le quatrième des caliphes orthodoxes, 'Alî,

---

* Comme j'ai étudié ce même problème dans mes deux ouvrages, *Documents sur la diplomatie musulmane à l'époque du Prophète et des Khalifes Orthodoxes* (Paris, 1935, 2 vols) et *Le Prophète de l'Islam, sa vie et son oeuvre* (Paris, 1959, 2 vols), ainsi que dans des articles auxquels je me suis référé dans la présente étude, je ne donnerai pas ici une bibliographie détaillée sur le sujet. Dans mes ouvrages susmentionnés on trouvera tous les renseignements nécessaires.

car son autorité ne fut jamais reconnue par toutes les provinces, et il changea aussi la métrople.

Les Musulmans n'appellent pas cet État un Empire, mais nous y avons affaire à un véritable empire, car il s'étendait sur trois continents et fut gouverné par un chef unique dont le siège était à Médine (en Arabie).

Développement.

Muhammad naquit dans la grande Cité-État de la Mecque en 569. Là une oligarchie héréditaire était chargée de l'exercice des pouvoirs publics [1]. En 610, il proclama avoir reçu commission divine pour prêcher l'Islam, qui visait à la fois la vie spirituelle et temporelle. Muhammad devait donc fonder non seulement une religion — avec ses dogmes, son culte, sa moralité et son Écriture Sainte (le Coran), — mais aussi un État avec ses organes et ses lois. Ce ne put être réalisé que graduellement, car ses compatriotes, loin d'admettre ses affirmations, lui livrèrent une opposition chaque jour grandissante. Pendant les douze premières années passées à la Mecque, il n'y eut qu'un prosélytisme lent, quelques centaines de gens de toutes couches, pour la plupart des jeunes, désabusés des conditions prévalentes dans le pays. Les familles furent déchirées, et les pères persécutèrent leurs fils. Par la nature des choses, il n'yeut alors qu'un État dans l'État. Mais la religion se précisa. Il faut en parler, car c'est la religion qui gouvernera par la suite l'État islamique, et aussi parce qu'elle sera responsable des tensions internationales avec les États voisins de Zoroastriens, de Chrétiens, de Juifs, et de Bouddhistes.

L'opposition locale l'obligea en 615 à chercher asile à l'étranger, et plusieurs dizaines de convertis mecquois se réfugièrent en Abyssinie chrétienne. L'accueil et la justice qu'ils y reçurent a des échos

[1] Mon article « City-State of Mecca », dans *Islamic Culture*, XII/3, juillet 1938 (Hyderabad-Deccan), p. 255-276; mon livre *Documents*, I, 11-12 etc.; et mon livre *Le Prophète de l'Islam*, I, 120-137, II, 518-77 etc.

dans les éloges que le Prophète a faits des Abyssins [2]. Muhammad ne quitta pas sa ville, mais profita du pèlerinage annuel, qui attirait les Arabes de toute la Pennisule à visiter la Mecque, pour étendre ses activités. La providence voulut qu'au moment même où ses concitoyens païens se décidèrent à l'assassiner, Muhammad parvînt à trouver un asile et des défenseurs sûrs : les habitants de Médine se convertirent à l'Islam, invitèrent le Prophète et tous les Musulmans à s'installer à Médine. On en est en 622 (d'ou commence l'année de l'*Hégire*, de l'emigration du Prophète).

Fondation de l'État.

Quand la plupart des convertis mecquois et le Prophète lui-même arrivèrent à Médine, on y trouva un vide, voire même un chaos. La région n'avait jamais connu un État, et il n'y avait que des tribus fratricides. Pire encore, tous les habitants n'étaient pas encore Musulmans : il y avait quelques milliers d'Arabes, autant de Juifs, une cinquantaine de Chrétiens; parmi les Arabes, un nombre indéterminé d'idolâtres. *Bellum omnium contra omnes* décrit bien leur situation à la veille de l'Hégire. Certes on était déjà las de cet état d'insécurité constante.

Tout d'abord il y avait le grave problème des personnes déplacées : les réfugiés de la Mecque étaient presque tous sans argent ni moyens de gagne-pain, et ils comptaient par centaines. Muhammad convoqua les gens aisés parmi les Médinois islamisés et ils acceptèrent avec empressement la suggestion de la Fraternisation : chaque famille de ces Médinois accepta une famille de Mecquois dans l'hospitalité et les chefs de chaque couple de familles devinrent de vrais alter ego, chacun mit ses ressources en commun; on travailla ensemble (dans les fermes ou au marché), allant — au début — jusqu'à hériter l'un de l'autre à l'exclusion des autres parents de sang.

Puis Muhammad invita les chefs et les représentants de tous

[2] Ibn Hichâm, *Sira*, p. 208; mon livre *Le Prophète*, I, 194; Suyûti, *Raf' cha'n al-hubchân*, passim.

les éléments de la population locale à une réunion, et parvint à les convaincre de l'utilité, voire de la nécessité, de fonder un organisme municipal en commun. On fonda donc une Cité-État, du type forcément confédératif, on la dota d'une constitution écrite, première de son genre dans le monde [3]. Le texte en est parvenu intégralement jusqu'à nous, et nous y voyons, en termes précis, des règles pour les sujets suivants :

a) création d'un nouvel État, indépendant vis-à-vis du monde entier ;

b) composé de Musulmans d'origine mecquoise et médinoise, et de tous ceux qui y adhèrent et y collaborent pour la défense commune ;

c) la liberté religieuse, surtout pour les Juifs autant que pour les Musulmans ;

d) Muhammad est choisi comme chef suprême et juge ultime aussi bien administratif et judiciaire que législatif (avec des exceptions pour les non-Musulmans qui gardent l'autonomie législative et judiciaire) ;

e) défense militaire commune, chaque groupement supportant ses frais. Mais pour la sortie en guerre, c'est Muhammad qui décidera qui doit l'accompagner ;

f) organisation pyramidale des assurances sociales aussi bien pour le prix du sang que pour la libération des prisonniers de guerre contre rançon. Etc.

On n'y parle pas d'impôts ; on se contente des contributions volontaires *ad hoc* à l'occasion et de volontaires au lieu d'une armée permanente. Toutefois un instrument annexe détermine les frontières de la Cité-État, et on érige des bornes dans les quatre directions.

Tout cela date de 622. Et l'on fonde un Etat, où le chef dirige les offices de prière comme il dirige les armées, légifère, tranche les litiges et administre l'État ; mais il n'est pas au-dessus de la loi,

[3] Mon article « The First Written-Constitution of the World », dans *Islamic Review*, Woking/Angleterre, d'août à novembre 1941 ; mon livre *Documents*, I, 20-22, II, N° 1 ; mon livre *Le Prophète*, I, 120-147.

loi que Muhammad promulgue au nom de Dieu et comme Son envoyé. Mosquée et citadelle ne s'opposeront plus en Islam, mais collaboreront sous un même chef.

Muhammad rendit son dernier soupir en 632 et, entre temps, il étendit les frontières de sa Cité-État sur toute la Péninsule Arabique et sur quelques régions du Sud de la Palestine et de l'Iraq ; tous les Arabes ou presque s'étaient ralliés à l'Islam, et certains habitants non-arabes aussi. Muhammad laisse pour la postérité non seulement un État et une religion bien établis, mais aussi un texte législatif pour tous les domaines de la vie, le Saint Coran. En outre, les souvenirs de son propre comportement constituèrent le commentaire du Coran et servirent de précédents là où le Coran se taisait. Le Coran est rédigé par ordre du Prophète lui-même [4], et la codification de la pratique du Prophète (appellée *Sunna* et *Hadith*) par les soins de ses compagnons commence déjà du vivant de Muhammad [5].

Expansion éclair.

Muhammad ne laissa pas de fils ; on décida pour une forme républicano-monarchique, où le chef de l'État est élu pour la vie, calquée, apparemment, sur l'organisation des tribus arabes.

Dans les derniers temps de sa vie, Muhammad avait déployé une grande activité prosélyte à l'étranger, chez les Byzantins, les Sassanides, les Axoumites etc. Un de ses ambassadeurs est assassiné sur le territoire byzantin. Les hostilités commencent, et le Prophète occupe quelques territoires au-delà de Ma'ân (en Jordanie). De même les rapports avec l'Iran s'étaient tendus parce que les protectorats persans en Arabie avaient commencé à se rallier à l'Islam, jusque dans la région de Samâwa (Iraq).

Le premier calife, Abû Bakr s'éleva à la hauteur de la situation. Avec une hardiesse qu'on ne saurait jamais trop admirer, il se défen-

[4] Voir l'introduction à ma traduction *Le Coran* (Paris, 6éd. 1966).

[5] Voir l'introduction à mon livre anglais *Sahîfa Hammâm ibn Munabbih*, pour l'histoire de la codification et la conservation du Hadith.

dit simultanément contre les deux Grands de l'époque, les empereurs byzantin et sassanide. Après les premiers succès militaires, il chercha à arranger les choses avec Byzance, et envoya une ambassade à Constantinople, mais en vain [6]. Ses armées se trouvaient près de Dalmas quand il rendit son dernier soupir (en 635).

Le second calife, Umar, pacifique de tempérament, disait [7] souvent : « Hélas, s'il y avait un mur de flammes pour nous séparer des Byzantins ». Mais il ne pouvait pas ne pas continuer la lutte dont il avait hérité. Sous son énergie et son génie organisateur, les deux géants voisins s'effondrèrent comme des colosses de sables, et nous voyons son nom prononcé dans les prières du Vendredi dans les mosquées depuis la Libye jusqu'en Iran, depuis l'Arménie jusqu'en Inde de l'Ouest. Son règne de douze ans restera célèbre dans l'histoire islamique comme modèle à suivre.

Le troisième calife, Uthmân, donnera plus de liberté à ses commandants sur terre comme sur mer. En 647 ses armées pénétrèrent en Andalousie [8] d'un côté, et en Chine transoxanienne [9] de l'autre. Les instructions données aux deux commandants de l'expédition espagnole dévoilent ses plans : « Constantinople ne sera conquise que par la voie de l'Andalousie ; si vous parvenez à conquérir celle-ci, vous aurez participé à la conquête de celle-là » [10]. Si Ibn Sabā n'était pas venu au secours du non-Islam, en semant la discorde et la guerre civile chez les Musulmans, jusqu'à l'assassinat de Uthmân, ce plan de l'unification politique de l'unité géographique

[6] Cf. mon article « Une ambassade du calife Abû Bakr auprès de l'empereur Heraclius et le livre byzantin de la prédiction des destinées », dans *Folia Orientalia* (Cracovie), II, 29-42 (1961).

[7] Tabarî et autres, *in loco*.

[8] Tabarî, *Ta'rîkh* (annales) ; I. 2817 ; Baládhurî, *Futûh*, p. 408 ; Gibbon, *Decline and Fall of the Roman Empire*, V, 555 (éd. Oxford Univ. Press) ; entre autres sources. Cf. aussi ma contribution « Zunahme der Muslime in Europa » (ch. 15 dans *Die Herausforderung des Islam*, par R. Italiaander., Göttingen 1965).

[9] Baladhurî, *Futûh*, p. 408 ; Bartold, *Turkestan*, (Gibb Memorial series), p. 6, citant les sources chinoises.

[10] Cf. mon *al-Wathâ'iq as-suyâsiya* (3e éd.), No 371, d'après Tabarî, etc.

qu'est le « vieux monde » (de l'Asie-l'Europe-l'Afrique) n'aurait pas été irréalisable pour l'époque.

A la mort de Uthmân, cet empire comportait l'Espagne du Sud, le Maghrib, toute l'Afrique du Nord, y compris la Libye et l'Égypte, le Sudan, la Nubie, la Palestine, la Syrie, l'Arménie, la Georgie, l'Iraq, l'Iran, le Turkestan, la Transoxanie, l'Afghanistan, la côte occidentale indo-pakistanaise, sans parler de l'Arabie, berceau de l'Islam.

De Médine, le calife gouvernait un territoire deux fois plus grand que l'Europe. Ses millions de sujets parlaient des vingtaines de langues, professaient des dizaines de religions et, à l'exception des anciens gouvernants, les masses n'étaient pas plus malheureuses qu'avant par ce changement de mains. En effet une justice prompte et impartiale, une paix parfaite à l'intérieur et une liberté de conscience et d'entreprise économique étaient ses caractéristiques appréciées.

La raison de sa formation.

Question cconomique ?

Il est ridicule, à mon avis, de penser que les raisons économiques, — c.-à-d. la misère et le manque des moyens de vivre en Arabie — sont à l'origine de cet assaut islamique. Il y eut et il y a encore un nombre considérable de régions, de peuplades sur la terre qui vivent dans une misère noire, dans les Saharas par exemple, que la nature n'a pas favorisés. Elles n'ont jamais produit une religion, non plus un État aux dépens de leurs voisins plus prospères. Ces affamés, sans culture ni moyen, n'ont jamais dans l'histoire fait une parcelle de ce que Muhammad a réalisé.

Il est également ridicule de croire que l'avidité du butin en est la cause. Muhammad et ses successeurs ne demandaient pas les biens mais les cœurs de leurs adversaires : la foi en un Dieu unique et la reconnaissance de Sa souveraineté avant tout. Une fois islamisé, le « vaincu » devenait frère de plein droit dans une société supraraciale, sans classe ni castes. Les « vaincus » non-musulmans de cet empire n'ont jamais bougé lors des guerres civiles chez les Musulmans

qui éclatèrent à peine une vingtaine d'années après la mort du Prophète, après l'assassinat du troisième calife, les guerres de succession ayant duré pendant une quinzaine d'année. S'ils étaient victimes de l'avidité des envahisseurs arabes, qu'est-ce qu'ils attendaient ? L'empereur byzantin a toujours échoué dans ses tentatives de les faire soulever contre les « tyrans » musulmans. Les épées, les flèches et les lances dont disposaient les gouvernants musulmans ne manquaient pas aux gouvernés non-musulmans. N'oublions pas que l'immense majorité des « vaincus » était non-musulmane, et il n'y avait même pas un soldat musulman par 100KM²; Muhammad commença par la religion, l'État ne fut fondé que longtemps après, comme instrument pour appuyer cette religion.

Faiblesse des voisins ?

La guerre millénaire entre Byzance et Ctésiphon (Madâin) explique encore moins cet assaut. A la fin de notre Seconde Guerre Mondiale, si le Yémen ou l'Ethiopie avait déclaré la guerre simultanément contre les USA et l'URSS (très fatigués de la guerre), quelle chance avait-il de les vaincre ? Les Bédouins du 7e siècle n'étaient pas mieux placés vis-à-vis des Byzantino-Sassanides. L'histoire précise même que les Byzantins et les Iraniens collaboraient pour combattre les Musulmans, ennemis communs [11]. Les Byzantins et les Iraniens étaient certes affaiblis par la guerre, à la veille de l'Islam, sur la scène militaire, mais comme dit un proverbe : l'élephant, même assis, reste plus haut que le mouton debout. Les Arabes n'avaient ni les moyens matériels pour se procurer les armements (dont disposaient ces deux Grands du monde), ni les ressources naturelles pour les fabriquer. Dans les batailles de cette époque, on a toujours vu un soldat musulman contre quatre adversaires ou plus.

[11] Tabarî, *Annales*, I, 2074; mon livre *Documents*, I, 52.

Civilisation des vaincus ?

On a émis parfois l'explication que les vaincus de ces Musulmans surtout les Byzantins et les Iraniens étaient des civilisés, donc efféminés vis-à-vis des rudes barbares. Le monde a maintes fois vu que les barbares et mêmes les sauvages triomphent des civilisés. Mais dans son appréciation de ces événements, Walker [12] dit qu'on n'a jamais vu des barbares plus civilisés que ces Bédouins de l'Arabie du VIIe siécles, qui démontraient une civilisation et une culture plus élevées que celles de leurs adversaires sensés civilisés, car ils honoraient la parole donnée, ils traitaient avec justice même leurs ennemis en guerre, ils étaient — comme le dit un ambassadeur iranien, au retour de sa mission, à Chosroes — des moines dans la nuit et des lions le jour. Ils s'étaient donnés une triple formule à l'adresse de leurs adversaires : « l'Islam, ou la capitation, ou l'épée ». La capitation, c.-à-d. devenir sujets non-musulmans de l'État islamique ne signifiait pas un appauvrissement systématique, loin de là ; elle assurait la liberté absolue de conscience et de culte, elle libérait du service militaire, elle maintenait tous les anciens droits de propriété, meubles et immeubles, elle assurait la justice et permettait même aux diverses populations non musulmanes d'aplliquer leurs propres lois. Il y avait la liberté d'entreprise ; plus encore : les transactions à intérêt sont interdites aux Musulmans, les non-Musulmans s'enrichissaient librement par la pratique de l'usure. Il y avait certes la capitation, sur les chefs de familles (femmes, enfants, pauvres, et beaucoup d'autres exceptés), et, à la fin du califat de Uthmân, elle représentait à peine les dépenses familiales d'une journée par an. Mais comme contre-partie, ces contribuables de la capitation étaient exemptés de l'impôt sur les épargnes, le Musulman étant redevable de $2\,^1/_2$ % par an. A la longue le sort fiscal du sujet non-musulman était meilleur que celui du Musulman [13].

[12] Walker, *A History of the Law of Nations*, I, 73: De Goeje, *Mémoire sur la conquête de la Syrie*, (2e éd.), p. 104.

[13] Cf. mon article *Le monde musulman devant l'économie moderne*, dans « Cahiers de

Maladie et folie ?

Des professeurs, sains d'esprit selon toute apparence, ont émis deux autres hypothèses à partir des chaires les plus prestigieuses des universités occidentales. Pour Sprenger, Muhammad souffrait d'épilepsie et le Coran, et par conséquent, l'Islam, est la collection de ce que Muhammad prononçait dans cet état d'indisposition mentale. Margoliouth a « amélioré », et a remplacé le mot « épilepsie » par « folie ». Un autre professeur a récemment affirmé à la Radio de Paris, que Muhammad souffrait d'un complexe d'infériorité, de l'obsession que son peuple ne possédait ni une religion ni un livre religieux ; il a donc tout inventé. Mais pourquoi d'autres épileptiques, d'autres obsédés, d'autres fous— et même des gens intelligents — ne s'avancent ils plus ? pourtant le monde en a grand besoin aujourd'hui. Mais Alphonse de Lamartine [14] dit bien : « L'imposture est l'hypocrisie de la conviction. L'hypocrisie n'a pas la puissance de la conviction, comme le mensonge n'a jamais la puissance de la véracité. Si la force de projection est en mécanique la mesure exacte de la force d'impulsion, l'action est de même en histoire la mesure de la force d'inspiration. Une pensée qui porte si haut, si loin et si longtemps, est une pensée bien forte ; pour être si forte, il faut qu'elle ait été bien sincère et bien convaincue... »

Muhammad et son enseignement ne sont ni mythe ni invention des archéologues. Sa vie est bien connue. Son enseignement, sous forme du Saint Coran, est le livre religieux le mieux conservé.

Après cette recherche négative, relativement facile, ma tâche devient extrêmement dure et difficile, pour suggérer moi-même, en pionnier pour ainsi dire, quelque explication plus valable :

L'enseignement de Muhammad est complexe, on l'a déjà signalé ; et ne néglige aucun aspect de la vie humaine. Il ne dira point « donnez à Dieu ce qui Lui appartient, et à César ce qui lui appartient » ; au

l'Institut de science économique appliquée/Humanité », supp. 120, série V/3, 1961, p. 23-41, Paris.

14 A. de Lamartine, *Histoire de la Turquie*, I, 276-280.

contraire le Coran [15] donnera aux Musulmans pour devise « le bien-être d'ici-bas comme celui de l'au-dela ». La religion, la politique et la moralité, toutes lui seront également sujet de souci. La raison d'être d'un tel vaste complexe devient également très complexe.

1. D'abord l'histoire du passé. Autour de Muhammad, dans les régions extrêmes de l'Arabie, il y avait le christianisme byzantin et le zoroastrisme iranien, sans parler du Brahmanisme et du Bouddhisme qui vivaient un peu plus loin, dans les pays voisins. Nulle part la religion et la politique n'avaient la même personne pour chef commun et, par conséquent, les ingérences des souverains dans les affaires de religion tout comme les ingérences du prêtre-en-chef dans les décisions politiques n'avaient pour effet que des persécutions sanglantes et des guerres civiles. Muhammad avait visité la Palestine (protectorat byzantin) et aussi l'Oman et le Yémen (protectorats iraniens) et devait avoir rencontré, à la foire de Dabâ (Oman), des Chinois et des Indiens qui la fréquentaient, entre autres peuplades [16].

2. Dans son propre pays natal, il y avait une religion, idolâtrie insensée, qui ne satisfaisait aucun esprit réfléchi parmi les citoyens — les Hanîf à la Mecque protestaient ouvertement là-contre — sans parler des étrangers.

3. La psychologie reconnaît que, plus on est modeste et désintéressé, plus on est l'objet de respect et de confiance de la part de ses interlocuteurs. (Notons en passant que la formule de foi islamique dit « Muhammad est l'esclave et le messager de Dieu », et Muhammad réitère sans cesse : Je ne vous demande absolument aucune récompense, mon salaire est à Dieu seul).

4. L'Arabie était une miniature du monde, en ce sens que chaque tribu se comportait de façon aussi indépendante et arrogante qu'une nation, avec les mêmes problèmes de guerres, de paix, d'alliances,

15 *Le Coran*, 2/201.

16 Cf. mon livre *Le Prophète de l'Islam*, II, 601, 607 ; cf. le même, I, 247.

de souffrances. Les différences de race, de clan, de langue maternelle, de lieu de naissance ne dépendant point du choix de l'individu mais des hasards de la nature. Baser la nationalité, l'élément unificateur sur de tels hasards,n'assure ni justice ni, par conséquent, paix internationale. La paix mondiale étant le rêve de tout esprit bienveillant, Muhammad devait chercher quelque chose d'autre que ce qui existait autour de lui.

5. De tous les livres « religieux », le Coran semble faire une exception pour reconnaître que les biens matériels constituent la subsistance même de l'humanité [17]. Les rapports entre les riches et les pauvres devaient donc être définis de façon réaliste conformes à la nature humaine et non de façon utopique et idéale mais illusoire.

6. Après des dégats causés au bâtiment de la Ka'ba par un incendie suivi de pluies torrentielles, quand on reconstruisit cette Maison de Dieu unique, tout en la transformant en un panthéon d'innombrables déités, Muhammad, qui avait alors 35 ans, commença à méditer : chaque année il se retirait pendant tout un mois dans une grotte de la banlieue. Cela se répéta pendant cinq ans de suite. Dans les derniers jours de cette cinquième retraite pieuse annuelle, il proclama avoir reçu la visite de l'archange Gabriel, qui lui annonça que Dieu l'a chargé de la mission de réformer l'humanité. Ce visiteur céleste venait le revoir de temps en temps, pour lui révéler les messages divins à l'intention de l'humanité. La collection de ces messages constitue ce qu'on connaît aujourd'hui sous le nom du Coran. Les aspects spirituels de l'homme sont encore mal connus de la science. N'empêche que d'innombrable quantité d'hommes de maintes religions y ont cru depuis des milliers d'années dans les quatre coins du monde. Sans nous y attarder, il faut bien relever un fait psychologique. Aucun roi, si prestigieux soit-il, n'est jamais obéi aussi scrupuleusement qu'un « envoyé de Dieu », si pauvre, si démuni de ressources matérielles soit-il.

[17] *Le Coran*, 4/5 : « ... les biens vôtres dont Dieu a fait votre subsistance... ».

Enseignement et méthode de Muhammad.

Muhammad se proclame le dernier des prophètes, et non *le* prophète. Du même coup, il rattache le passé avec l'avenir, la tolérance avec la rénovation, la continuité avec le progrès constant. Il reconnaît tous les patriarches bibliques, et ajoute : il n'y a pas une seule communauté chez qui Dieu n'a pas envoyé, à quelque moment, un messager [18]. Et encore : le Coran dit qu'il mentionne seulement quelques-uns des prophètes, mais qu'il y en a eu d'autres [19]. Il reconnaît nommément Enoch, Noé, Abraham, Moïse et Jésus, entre autres, et reconnaît aussi l'origine divine des « Feuilles d'Abraham », du Pentateuque, du Psautier et de l'Évangile. Mais lui-même est le dernier messager de Dieu, et le Coran est le dernier message révélé qui confirme les anciens et les met à jour. Un juriste sait que si le même législateur promulgue plusieurs lois successivement sur le même sujet, c'est la dernière en date qui reste en vigueur et qui peut maintenir certaines des anciennes dispositions, en changer d'autres et en instituer enfin de nouvelles *ab initio*. Le respect pour les anciennes lois n'est pas entamé, mais elles sont remplacées sans faire mal ou coeur à personne.

Il réduit au minimum nécessaire les dogmes : croyance en Dieu unique, en des messages révélés, et en la résurrection, croyances que, communistes exceptés, aucun esprit religieux ne trouvera absurdes.

Il réunit en les mêmes mains et la religion et la politique, pour qu'aucune d'elles ne prospère aux dépens de l'autre : aucun des deux aspects de l'homme, de son corps et de son esprit, ne se sacrifie, au contraire une co-ordination harmonieuse est réalisée en les assujetissant au même code (ici, le Coran) et au même chef (le Prophète et ses successeurs au pouvoir).

Pour sa méthode : il prêche, mais il n'exige de réformes que gra-

[18] *Le Coran*, 35/24.
[19] *Le Coran*, 4/164, 40/78.

duellement. Il commence par le monothéisme et le jugement dernier, et demande l'abandon de l'idolâtrie.

Il est un fondateur de religion, mais qui ne renonce pas à recourir aux moyens humains. Pour défendre la religion, il faut créer un État et cet État doit être dirigé, voire imprégné par cette même religion. Lui et ses fidèles se défendront si l'adversaire oppose une violence. Il ne commencera pas une guerre, mais la guerre défensive ne sera pas non plus interdite [20]. Et puis quand la victoire sera remportée par ses fidèles, il se montrera magnanime, préférant rallier les adversaires — et ainsi ajouter à ses ressources — que de les anéantir. Citons un cas typique comme illustration : A la suite du complot d'assassinat, il quitte sa ville natale. Pendant de longues années, il y a lutte acharnée : ses anciens concitoyens mecquois, confisquent ses biens et les biens des autres convertis qui émigrent, persécutent jusqu'à la mort un nombre non négligeable de convertis, et mènent des guerres agressives contre les Musulmans dans leur refuge de Médine. Après 18 ans de lutte, quand les païens de la Mecque sont fatigués, Muhammad leur envoie des denrées alimentaires et de fortes sommes d'argent pour porter secours aux affamés de la Mecque lors d'une grave famine. Puis il déclare leur temple municipal, la Ka'ba, lieu de pèlerinage islamique, et part lui-même en pélerinage. S'arrêtant sur la frontière, il envoie une ambassade à la Mecque, offre carte-blanche et une paix qui a toutes les apparences de favoriser l'ennemi : Ainsi lui-même n'entre pas dans la Mecque pour accomplir son pèlerinage, accepte l'extradition unilatérale des Mecquois qui, embrassant l'Islam, se réfugieraient chez Muhammad, tout cela à la seule condition que les Mecquois observent la neutralité dans les guerres des Musulmans contre les tiers. Quel Mecquois s'y opposerait ? Muhammad avait le droit de visiter la Mecque l'année suivante. Il le fait quand les Mecquois évacuent la ville. Au lieu de perpétuer son occupation, il rentre à Médine après les trois jours du séjour stipulé. Deux ans plus tard, les Mecquois violent le pacte et versent le sant des alliés des Musulmans. Menant une expédition

[20] *Le Coran* 22/39, 2/190.

punitive, Muhammad surprend les Mecquois et occupe la ville sans coup férir. Alors il convoque toute la population, lui rappelle ses méfaits contre l'Islam depuis vingt ans, puis demande : Qu'attendez-vous de moi ? Quand on baissa la tête de honte, il proclama une amnistie générale : « Allez-vous-en, vous êtres libres ». Le choc psychologique transforma la mentalité instantanément, et la ville fut immédiatement et sincèrement islamisée. Au moment de la proclamation de l'amnistie, un des chefs ennemis s'avança pour se faire connaître au Prophète et pour lui annoncer sa conversion. Le Prophète répond : « Quand à moi, je te nomme gouverneur de la Mecque ». Puis sans laisser un seul soldat en garnison dans la ville « conquise », Muhammad rentre à Médine, il n'eut jamais à le regretter [21].

Il fonde un État de toutes pièces, là où personne n'y était habitué. Au début il y a exhortation pour être charitable et pour faire des aumônes. Bientôt les aumônes deviennent obligatoires et réglementées : l'État les perçoit et les dépense. Le terme aumône n'est pas changé, mais il signifie les impôts étatiques et, pour comble, les « aumônes-impôts » deviennent un des quatre piliers de l'édifice de l'Islam, à côté des offices de prière, du jeûne et du pèlerinage. Le Coran répétera des dizaines de fois dans le même verset, dans le même souffle : « Etablissez les offices de prière et acquittez les impôts-aumônes ». Il fait une réforme fiscale qui n'a pas encore attiré l'attention des ministres des finances en Occident : il sépare les impôts saisonniers (de récoltes agricoles) des impôts ordinaires, (de commerce etc.), et pour ces derniers il institue une année purement lunaire. Cela veut dire que chaque 33 ans, le Trésor public encaisse les impôts d'une année de plus, sans que personne parmi les contribuables le perçoive ou le trouve onéreux. Le Coran [22] qui en parle, promulgue aussi les principes du budget de l'État. Chose étonnante, il laisse la main libre pour les revenus, mais pres-

[21] Hamidullah, *Le Prophète de l'Islam*, I, 175, d'après Ibn Hichâm.
[22] *Le Coran*, 9/60 ; mon article « Budgeting and Taxation in the Time of the Holy Prophet », dans *Journal of Pakistan Historical Societty*, Karachi, 1955, III/1, p. 1-11.

crit des règles très précises pour les dépenses et leurs bénéficiaires, pour prévenir abus.

Il installe les institutions, où les gouvernants et les gouvernés sont constamment en contact : Il faut prier cinq fois par jour en commun, et il faut que le chef administratif de la région dirige en personne l'office de prière, donnant ainsi audience cinq fois par jour au plus humble des habitants et écoutant ses plaintes. Il faut payer les impôts au gouvernement, mais c'est le droit de Dieu ; par conséquent le croyant les paie même si le gouvernement oublie de les lui réclamer. Le pèlerinage est obligatoire ; quoi de plus utile pour consolider une communauté à vocation mondiale ?

Il inculque la notion de la Résurrection, comme sanction de toute moralité, mais n'oublie pas les moyens temporels de forces d'ordre. La sanction n'est ainsi que plus efficace.

Il laisse une législation d'origine divine, le Coran, inabrogeable, mais cette même loi autorise, encourage même la recherche et l'effort de raisonnement pour que la loi s'adapte aux circonstances.

Il fait de sorte que non seulement la justice, mais aussi la législation deviennent à l'abri du pouvoir exécutif, la législation revenant aux savants privés, aux spécialistes non officiels, qui ne reçoivent pas de directives de la part des souverains capricieux et des aventuriers ambitieux.

Enfin, Muhammad, tout en précisant qu'il est le sceau, le dernier des prophètes, ne donnera pas de directives pour sa succession. Il voulait probablement que la communauté choisisse pour elle-même, selon les époques et les milieux, la forme gouvernementale qui lui convienne le mieux : monarchie, république, oligarchie, ou toute autre forme, avec la seule condition que le Coran et la Sunna soient appliqués aux Musulmans et aux affaires des Musulmans.

N'oublions point enfin un fait psychologique : Muhammad inculqua un idéal et prédit sa réalisation. L'idéal était qu'il faut rallier le monde entier à sa religion supra-raciale, égalitaire et monothéiste, ce devoir incombant à tout un chacun des Musulmans, dans son domaine et selon ses capacités. La prédiction était que la conquête des empires romain et sassanide par les Musulmans est

proche, pour être suivie par d'autres immenses conquêtes, le dernier round étant pour eux. La prédiction venant du fondateur de la religion, les fidèles ne peuvent pas la traiter de prédictions d'un rêveur, surtout quand le début débute, rassurant pour le reste pour lequel on doit patienter. En effet quinze ans après sa mort, les Musulmans régnaient sur trois continents.

Le califat.

Muhammad n'avait hérité ni d'un État ni d'une administration, encore moins de traditions politiques : il a fallu tout improviser. On peut diviser son administration en quatre divisions : Exécutive, Législative, Judiciaire et Culturelle, cette dernière concernant surtout la propagation de sa religion, la raison d'être de sa mission, pour laquelle tout le reste devait servir de moyen, elle-même étant l'essentiel.

Le premier calife, Abû Bakr hérita d'une guerre intérieure et d'une autre extérieure. En effet, dans les derniers mois de la vie de Muhammad deux aventuriers avaient commencé à réclamer la qualité de prophète ; et, à la mort de Muhammad, certains autres, y compris une femme, s'y ajoutèrent. Abû Bakr mata la situation avec énergie, et ses généraux parvinrent en quelques mois à rétablir l'ordre. Il y avait également une guerre extérieure, sur les frontières de Byzance [23] et d'Iran. Avec une hardiesse qu'on ne saurait jamais trop admirer, il se bat sur les deux fronts simulanément, contre les deux Grands du monde — qui collaborèrent aussi entre eux pour combattre les Musulmans — et parvint à occuper les régions frontalières. Ses successeurs au califat, Umar et Uthmân ne purent que continuer la lutte, tout en érigeant graduellement l'appareil gouvernemental, où frugalité et honnêteté étaient les principes de base. Ainsi la diminution des recettes, due à la guerre, n'affecta

[23] Cf. mon article « The friendly Relations of Islam with Christianity and how they Deteriorated, dans : *Journal of Pakistan Historical Sociey*, Karachi, 1953, I/i, p. 41-45.

point à cause des diminutions des « dépenses de prestige » des empereurs, ex-maîtres du pays.

On reconnut la liberté de conscience pour les vaincus, et on leur reconnut l'autonomie pour le statut personnel et pour tout litige entre membres de la même communauté, (conflit des lois revenant au juge musulman). L'administration judiciaire de chaque communauté fut confiée au chef religieux de chaque communauté, la loi islamique n'étant appliquée qu'aux seuls Musulmans. En renonçant à l'unification tyrannique, on gagna le cœur des vaincus, qui, selon l'expression de de Goeje [24], accueillirent les envahisseurs musulmans en libérateurs.

On interdit aux Musulmans de s'occuper de l'agriculture dans les pays conquis. Donc toute la population musulmane fut transformée en soldats, recevant des pensions, et restant mobiles à titre permanent. Le chameau arabe fournissait à l'armée musulmane, une mobilité qui manquait à ses adversaires.

[24] De Goeje, *Mémoire sur la conquête de la Syrie*, (2e éd.), p. 104-106, où il dit textuellement : « En effet, la disposition des esprits en Syrie était très favorable aux Arabes, et ils l'avaient méritée, car la douceur avec laquelle ils traitaient les vaincus, contrastait fortement avec la tyrannie mesquine des maîtres précédents. Aux Chrétiens qui n'étaient pas soumis aux décrets du Synode de Chalcédon (*lire* : Chalcédoine), on avait, par ordre d'Héraclius, coupé le nez et les oreilles et on avait rasé leurs demeures... Les Juifs accusés d'avoir favorisé l'invasion des Perses, avaient été l'objet de persécutions cruelles, bien que Héraclius eût promis l'amnestie (*lire* : l'amnistie)... Les Arabes au contraire, guidés par les principes qu'Abou Bekr leur avait inculqués, tâchaient de se concilier les indigènes, en premier lieu en restant fidèles à leur parole... Environ quinze ans après, un évêque nestorien (cf. Assemani, *Bibl. Orient.* III, 2, p. xcvi) écrivait à leur sujet : « Ces Tayites (= Arabes), à qui Dieu a accordé de nos jours la domination, sont devenus aussi nos maîtres ; mais ils ne combattent point la religion chrétienne ; bien plus ils protègent notre foi, ils respectent nos prêtres et nos saints hommes et font des dons à nos églises et à nos couvents.... » Pour illustrer la politique musulmane, je citerai un fait que voici. Emèse fut occupée ; mais les derniers efforts d'Héraclius obligèrent les Musulmans à l'évacuer. Aussitôt l'évacuation décidée, le commandant musulman ordonna que toutes les taxes, levées sur la population des villes à évacuer, fussent restituées aux habitants. Car, selon les lois islamiques, les impôts impliquent en retour la protection. (cf. De Goeje, *idem*, p. 103-104 et mon ouvrage *Documents*, I, 53).

Les juges musulmans avaient une grande liberté. Ils se débrouillèrent seul avec le Coran et la Sunna, créèrent des précédents et développèrent graduellement tout un système juridique musulman, où il est un « mystère » de constater [25] qu'il n'y a pas de traces d'influences étrangères.

Unité dans la diversité fut une règle plutôt qu'une exception : chaque région conquise, depuis l'Espagne jusqu'en Chine conserva sa monnaie, sa langue pour l'administration fiscale, ses lois aussi bien pour les rapports sociaux entre les habitants non-musulmans, que pour les impôts fonciers, pour les douanes etc. Al-Balâdhurî [26] nous a conservé un document éloquent : Le calife Umar écrivit à son gouverneur en Syrie : « Envoie-moi un *Rûmî* (Grec) qui puisse établir les comptes de nos revenus ». Il fut sans doute le directeur de la section grecque des finances dans la métropole (à Médine). Des sources attestent que les taxes furent allégées considérablement dans l'ex-empire byzantin, tandis que dans les régions ex-persanes on trouva que l'ancien système fiscal était juste et on le conserva presque intégralement [27]. Chaque année le calife invitait les délégations des paysans de chaque région à Médine, pour s'assurer qu'il n'y avait aucune tyrannie de la part des encaisseurs [28].

On se servit de tous les talents, à condition d'honnêteté. Le calife étant impartial, frugal et prompt, la corruption ne pouvait pas prendre racine. Dans son *Livre d'impôt foncier* [29] Abû Yûsuf (conseiller juridique de Haroun al-Rachid, contemporain de Charle-

[25] G.-H. Bousquet, « Le mystère de la formation et des origines du Fiqh », dans *Revue algérienne, tunisienne et marocaine de jurisprudence et de législation*, juillet, août et septembre 1947. Cet article ainsi que ceux de Nallino et de moi-même, soutenant la même thèse, ont été traduits en turc par Kemal Kuscu, sous le titre *Islam fikhi ve Roma hukuku*. Cf. Fitzgerald, *Law Quarterly Review*, London, 1951, p. 81-102.

[26] Balâdhuri, *Ansâb al-achrâf* (MS d'Istanbul), II, 285.

[27] D. Dennet, *Conversion and Poll Tax in Early Islam*, parle de la réduction fiscale dans les provinces anciennement byzantines. Tabarî, Mas'ûdî etc. parlant du maintien du sytème fiscal dans les provinces anciennement sassanides.

[28] Cf. biographie d'Umar, par Chibli (*al-Fârûq*, en urdu), trad-angl.

[29] Abû Yusûf, *Kitâb al-kharâj*, p. 72 ; Tabarî, *Tafsîr*, X, 110.

magne) nous raconte ce récit : Un jour un Chrétien se présenta devant Umar quand celui-ci prononçait son sermon de la prière de Vendredi dans la mosquée de la Ka'ba, et se plaignit que les douaniers musulmans lui exigent deux fois des impôts sur la même chose, aussi bien en allant qu'en rentrant. Umar dit : « ils n'ont pas le droit », et continua la prière. Quelques jours plus tard, le Chrétien revint rappeler, et Umar lui dit seulement : « Cela a suffi ». Désespéré, le commêrçant rentre dans le poste de douane sur la frontière, avec l'intention de payer les impôts et reprendre ses marchandises précieuses, mais la lettre du calife était déjà là depuis longtemps et donnait l'ordre aux douaniers de n'imposer qu'une seule fois.

On enseigna le Coran, base de toute chose islamique. Les nouveaux convertis furent accueillis à titre d'égalité. On les arabisa sans le faire consciemment : chaque Musulman apprit la langue du Coran ; chaque converti parmi les non-Arabes s'affilia à une famille arabe, et cela pour le grand besoin de l'organisation des assurances sociales (*ma'âqil*), où la rançon des prisonniers et le prix du sang du meurtrier accidentel incombaient à la tribu de l'intéressé et non à l'individu visé [30].

Les gouvernements central et provinciaux furent entourés de conseils de consultation, où on admettaient les non-Musulmans aussi.

Le calife était tout puissant, mais il était assujetti à la même loi que le reste des Musulmans ; en outre il était responsable devant tout un chacun de ses sujets. Parmi mille exemples conservés dans l'histoire, citons ceci : Un jour le calife Umar haranguait son auditoire et d'ajouter : « Ecoutez et obéissez ». Un Bedouin se lève et dit : « Ni Ouïe ni obéissance ». Pourquoi ? demande le calife. Parce que, reprend le Bedouin, hier tu as distribué des houppelandes, tu en as reçu une comme chacun de nous, mais celle que tu portes aujourd'hui comporte plus qu'une houppelande. Umar répondit : « C'est juste, mais comme je suis de haute taille, c'est mon fils qui m'a cédé sa quote-part, et ce que tu vois, c'est ma houppelande jointe à celle de mon fils ». Maintenant nous t'écouterons et t'obéirons, termina le Bedouin.

[30] La constitution de la Cité-État de Médine, promulguée par le Prophète, en parle dans le § 3-12. Voir en général, Sarakhsî, *Mabsût*, XXVII, 124-142 (*ma'âqil*).

Le développement de la loi islamique doit beaucoup au bon sens de ces premiers temps. Le Coran [31] prescrit les règles du partage des butins, mais que faire des terres, des empires conquis ? D'aucuns réclamèrent avec insistance de les traiter comme n'importe quel butin. Umar délibéra publiquement la question pendant des jours. Tout le monde connaissait le verset concernant les butins, mais personne ne savait comment en exclure les territoires. Un jour Umar sauta pour dire : Je l'ai trouvé, je sais ce qu'il faut faire selon le Coran. Il leur cita un passage du Coran (59/7-10) où il est dit que :

« Tout ce que Dieu a fait qu'il revienne de butin à Son messager, des habitants des cités, cela, alors, appartient à Dieu et au messager (= Muhammad) et aux gens de la parenté et aux orphelins et aux pauvres et à l'enfant de la route, — afin que cela ne reste pas dans le cercle des riches d'entre vous... — aux émigrés besogneux qu'on a expulsés de leurs demeures et de leurs biens tandis qu'ils recherchaient, de Dieu, grâce et agrément... à ceux qui avant ceux-ci se sont installés dans le Pays (de Médine) et dans la foi... et à ceux qui viendront après eux... ».

Il insista sur le dernier passage, « à ceux qui viendront après eux » : jusqu'à la fin du monde, et les terres conquises appartiennent aux vivants comme à ceux à venir. Donc le seul moyen d'assurer cette disposition est de garder les terres en la main du gouvernement, comme un dépôt en faveur de toute la population actuelle et future [32].

On propagea l'Islam avec ardeur, mais par l'exemple et non par la contrainte. Le Coran et la Sunna du Prophète comme base de toute loi pour tout Musulman d'un côté, et les institutions unificatrices de l'Islam (comme la direction de la prière vers la Ka'ba, le pèlerinage de la Mecque e.a.) créèrent une homogénéité au sein de la communauté islamique qui était une des plus hétérogènes

[31] *Le Coran* 8/41.

[32] Abû Yûsuf, *K. al-kharâj*.

du monde. La simplicité des croyances islamiques, la simplicité aussi des lois sociales du mariage, du divorce, d'héritage etc. ont du attirer les fidèles d'autres religions dont les lois étaient moins pratiques ou moins satisfaisantes. (Juste un exemple : Pensons aux lois brahmanistes qui insistent pour que la fille soit mariée avant sa puberté, qui permettent à un vieillard de 80 ans d'épouser une fille de deux ans, et, surtout, qui n'autorisent point que la veuve se remarie !)

Il y a certes des hasards de nature dans les victoires sur les champs de bataille, mais la perpétuation de la victoire remportée est chose moins hasardeuse, surtout quand elle comporte le consentement et le contentement des vaincus. Et c'est là le fait le plus remarquable dans l'histoire de ce premier Empire Islamique.

La Chute.

A proprement parler, il n'y a pas eu chute de cet empire, qui se maintiendra pendant presque mille ans. Mais une guerre de succession et un changement de la loi quant à la succession au pouvoir inaugurent quand même un nouvel empire chez le même peuple, sur le même territoire. Voici comment les choses se passent :

Le Coran ne parle que des rois, bons ou mauvais ; d'autres systèmes de gouvernement, comme la république, lui sont inconnus. Le Prophète ne laissa pas de fils, pour donner naissance à une dynastie de rois. Dans les heures suivant la mort du Prophète, la communauté dans la capitale décida d'élire un chef pour la vie. Ce fut Abû Bakr, l'ami le plus intime de Muhammad. Sur son lit de mort, Abû Bakr rédigea une lettre nommant son successeur, la cacheta, et son secrétaire demanda au public rassemblé de prêter serment à l'inconnu désigné ainsi. Par confiance en Abû Bakr, on le fit et on ne fut pas déçu. Umar était désigné. Après la mort d'Abû Bakr il donna toute liberté à la population de le confirmer au pouvoir ou d'élire quelqu'un d'autre. Mais il n'y avait pas un meilleur choix, il n'y avait pas non plus un autre candidat. Victime d'un attentat, Umar nomma sur son lit de mort un conseil de six personnes — en fait, six survivants des dix amis les plus intimes du Prophète, pour lesquels il s'était plu de prédire le Paradis — pour élire son successeur. On le fit sans complication, et Uthmân vint au pouvoir. Un complot, bien préparé et organisé de longue date par un certain Ibn Sabâ (ostensiblement converti à l'Islam et plus royaliste que le roi, puisqu'il favorisait la canditature de Alî en le déclarant l'incarnation de Dieu), réussit en assassinant Uthmân. La situation politique confuse et agitée voulut qu'au lieu d'une guerre froide, une guerre chaude décide de la question de la succession. Après quatre ans de guerre civile et beaucoup d'effusion de sang, Alî est assassiné par des anarchistes, et son rival, Mu'âwiya consolide son régime : Selon les Alides, Ali avait nommé son fils al-Hasan pour lui succéder (tout au moins dans les provinces qui lui étaient fidèles). Mais Mu'âwiya parvint à convaincre al-Hasan de renoncer au califat rival, de lui céder ses droits et d'accepter la qualité de prince héritier. Cela réunit de nouveau l'empire islamique, pour quelque temps. Mais al-Hasan mourut avant Mu'âwiya. Celui-ci nomme alors son propre fils pour héritier (et en cela il ne fait que suivre le précédent créé par Alî). C'est là le commencement de la dynastie des Umaiyades, et c'est là la fin des Califes Orthodoxes, pour les historiographes musulmans.

On dirait que l'absence d'une loi pour régler la question de la succession au pouvoir était la cause principale de ces événements tragiques. Mais au fond, le Prophète ne pouvait pas faire autrement. Le moindre geste de sa part constituait une loi pour ses fidèles. S'il avait instauré une succession héréditaire, l'Islam ne pourait la changer. Dans les époques postérieures, si la communauté décide de quelque règle, on peut la changer avec le changement des circonstances, mais non la directive du Prophète. Donc le Prophète ne pouvait pas faire autrement qu'il l'a fait.

En fait personne n'était mécontent du système gouvernemental, seule la question des personnes agitait quelques secteurs de la population. Il faut de nouveau insister sur le fait que les non-Musulmans — peut-être 90% de la population — étaient restés neutres, et ne sont pour rien, absolument rien, dans la révolution et le changement

de la « dynastie ». L'empereur Constant II essaya de soulever la population chrétienne de la Syrie, et menaça d'une invasion. La réponse de Mu'âwiya, gouverneur de la Syrie, et un des candidats au califat dans la guerre de succession, est célèbre : « Si ta menace d'invasion se concrétise, tu trouveras que je suis dans l'avant garde de l'armée d'Ali (son rival au califat) pour te livrer bataille » [33]. Constant le crut et nous n'avons pas besoin de douter de la sincérité de ces affirmations. En fait il n'y avait alors aucune effervescence dans la population non-musulmane de l'empire islamique, ni chez les Chrétiens, ni chez les Zoroastriens ni ailleurs.

Je suggère pour ma part que c'est un simple hasard qui a causé la chute de ce premier empire islamique. Ni le système constitutionnel ni les ambitions des personnes n'y tiennent la place principale.

---

33 MAS'ÛDÎ, *Prairie d'or*, IV, 350; ZAMAKHCHARÎ, *Fâ'iq*, I, 20.